La mesure de responsabilisation est une mesure alternative à une sanction, elle permet à l'élève auteur d'un manquement de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte. L'impact éducatif de cette démarche est recherché comme la volonté de prévenir toute forme de déscolarisation souvent conséquente aux exclusions.

L'engagement de l'élève et son volontariat doivent être clairement actés.

La ligue de l'enseignement - Fol du Tarn propose de prendre en charge et d'accompagner l'élève dans cette démarche. Cela peut constituer une étape pour son parcours citoyen avec l'objectif de faire évoluer son attitude.

J'invite les équipes à enrichir les procédures disciplinaires par des partenariats qui renforceront la palette des réponses éducatives à apporter à chaque élève.

Mireille VINCENT

Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

ATELIER DE RESPONSABILISATION alternative à la sanction

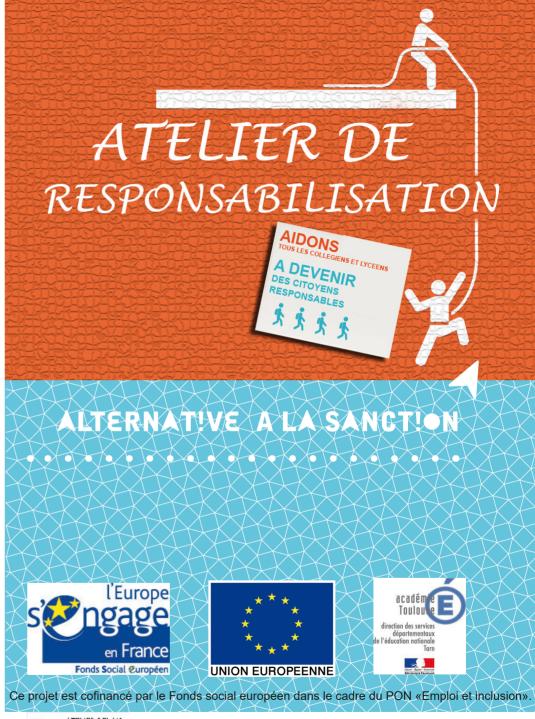
Ligue de l'enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques du Tarn

11 rue Fonvieille 81 000 Albi

Marion RUBATTO: 05.63.54.22.23 ateliers-relais@fol81.org

www.fol81.org









Cet atelier s'adresse aux collégiens et lycéens auteurs d'un manquement au règlement intérieur de leur établissement ou d'une incivilité.

Les équipes des établissements scolaires font appel à l'atelier de responsabilisation lorsqu'ils estiment que, pour ces élèves un travail de réflexion sur les conséquences et la portée de leurs actes ainsi que les conditions du bien vivre ensemble serait bénéfique.

Deux mercredis, à quinze jours d'intervalle, sont consacrés à cette réflexion qui s'effectue en groupe restreint, accompagné par un éducateur spécialisé de la Ligue de l'enseignement - Fol du Tarn. L'intervention de différents partenaires et la participation aux activités d'une association apportent matière à réflexion.

Au terme de l'atelier l'élève est amené à faire un bilan des expériences vécues et à poser par écrit les ajustements qu'il doit apporter à son attitude pour un retour serein dans l'établissement scolaire. L'éducateur rédigera également un bilan de ces deux journées dont il fera part oralement à l'élève et qu'il transmettra au chef d'établissement.

Le dossier de demande d'admission est à adresser à la DSDEN qui le transmet à la FOL pour décision. Les dates d'ateliers sont fixées en début d'année, en alternance sur les secteurs de Castres et d'Albi.



PROGRAMME DE L'ATEL!ER

	1ère journée	2ème journée
9h -12h30	- Accueil et présentation de l'atelier - Verbalisation de l'élève sur les motifs de sa présence	- Réflexion autour des conditions du bien vivre ensemble, des lois et des règles (intervention des services de police, visite d'une exposition sur les droits et les devoirs des mineurs animée par la PJJ)
12h30- 13h30	Repas pris en groupe	Repas pris en groupe
13h30-17h	- Participation aux activités d'une association et échanges avec les bénévoles (distribution alimentaire aux Restos du cœur, réfection de meuble à l'Atelier Boite à Outils) L'objectif de cette action est de valoriser l'élève dans la réalisation d'une tâche utile aux autres et de lui permettre d'engager une réflexion sur la place qu'il peut et souhaite avoir dans la société	- Echange collectif sur les expériences vécues - Auto-évaluation écrite et préparation du retour dans l'établissement - Bilan oral de l'éducateur à l'élève